

BARÈME DE NOS HONORAIRES TRANSACTION*



(Barème en vigueur depuis Janvier 2026)

Honoraires	Mandat Simple	Mandat vikto IMMOBILIER
MINIMUM JUSQU'À 49 999 €	4 000€ TTC*	
DE 50 000 € À 99 999 €	9%	8%
DE 100 000 € À 149 999 €	8%	7%
DE 150 000 € À 299 000 €	7%	6%
DE 300 000 € À 499 000 €	6%	5,5%
≥ 500 000 €	5,5%	5%
Terrain / VEFA/ Commerces	10%	

Estimation ne donnant pas de mandat dans les 12 mois		180, 00 TTC
--	--	-------------

***1 : Les honoraires sont à la charge du vendeur , sauf stipulation contraire prévue au contrat**

***2 : TVA au taux légal en vigueur, actuellement de 20%**

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui qui est titulaire du mandat initial.

Le calcul des honoraires n'est pas par tranches cumulatives

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc Mesemena - Bât A CS 25222 44505 LA BAULE dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

vikto
IMMOBILIER